PRESIDENCE

Tél **04 72 76 01 02 - 07 87 72 96 17**

ameyer@lyon-rhone.fff.fr

Le Président Arsène MEYER, les membres du Comité Directeur, les Présidents de Groupement et l'ensemble du personnel et des Commissions du District souhaitent une bonne année 2020 à l'ensemble des acteurs du football départemental. Ils remercient également toutes les personnes qui leur ont adressé leurs vœux pour cette nouvelle année.

RECEPTION / RENDEZ-VOUS

- **Président de GLEIZE et Président de GERLAND** : pour ces deux rendez-vous le Président Arsène MEYER a fait un compte rendu à la Commission de Discipline.
- Rendez-vous avec les Dirigeants de l'APC (Association des Présidents de Club). Le Président du District de Lyon et du Rhône a apprécié les échanges constructifs et souhaite que l'APC participe au plan d'intégration des nouveaux Présidents de Clubs.
- Réception des **Présidents de Groupement** pour rendez-vous et visite dans les Groupements :
  - Brevenne : 11/02/20 à 19 h 00
  - Saône Métropole : 18/02/20 à 18 h 30
  - Lyon Métropole : 12/02/20 à 18 h 00
  - Beaujolais : 13/02/20 à 19 h 00
  - Vallée du Rhône : 28/01/20 à 18 h 00
- **Courrier FC VILLEFRANCHE** :
  - U15 : transmis pour étude à la Commission Sportive et des Compétitions
  - U20 : sera traité par la Commission de suivi des Championnats de Ligue du 27/01/20

COMPTE RENDU DU BUREAU DU 20/01/20

Présents : Arsène MEYER - Mylène CHAUVOT - Farid DEJBAR - Bernard COURRIER - Bernard BOISSET - Serge GOURDAIN - Franck BALANDRAS
Excusés : Charles CHERBLANC - François LOPEZ - Michel BLANCHARD
Assiste : Anne Lise RICHARD

- Le prochain **tirage au sort de la Coupe Gambardella** sera organisée au siège du District de Lyon et du Rhône de Football le mercredi 26 février 2020 à 12 h 00
- Des **cartes de visites** peuvent être réalisées pour les membres du Bureau du Comité Directeur. Les demander auprès d'Anne Lise RICHARD
- **Mise en place du nouveau Bureau** : le Président Arsène MEYER souhaite que la Présidente Déléguée et les Vice-présidents supervisent leurs Commissions
- Point sur la **Commission PPI** : Bernard BOISSET, Bernard COURRIER, Serge GOURDAIN et Roland BROUAT intègrent la Commission. Rappel de l'enquête réalisée par Lydie DI RIENZO sur l'occupation des locaux à retourner le plus rapidement possible.
- **Dossiers disciplinaires** : le Bureau donne pouvoir au Secrétaire Général et au Secrétaire Adjoint pour faire appel au titre du Comité Directeur suite à des décisions disciplinaires
- **Commission Informatique** : une réunion aura lieu le 27/01/20 pour faire un point complet sur tout le matériel informatique
- Avancement du **groupe de travail fédéral sur les Groupements de Jeunes**
- **Fête Départementale du Football Féminin** : aura surement lieu le 16/05/20 (voir pour décaler le Comité Directeur du 16/05/20)

- Point sur le **statut d'encadrement en D1 :**

SENIORS
Clubs en conformité :
LOSC - MENIVAL - HAUTE BREVENNE - CS MEGINAND - CS LA VERPILLIERE - FC ST CYR AU MONT D'OR - CHANDIEU HEYRIEUX AS - SO PONT DE CHERUY CHAVANOZ - CORBAS FC - CRAPONNE AS - EL.S. DE CHAPONOST - ST. AMPLEPUISIEN - CHAPONNAY MARENNES - CHASSIEU DECINES FC - ST FONS CO - DOMTAC - AS BRON GRAND LYON - O. RILLIEUX - JS IRIGNY
Demande de dérogation acceptée sous condition de mise en place d'un « Plan de formation » avec la participation des éducateurs concernés aux formations et obtention des diplômes requis (sinon amendes rétroactives) pour les clubs suivants :
CS NEUVILLE - EV.S. GENAS AZIEU - JSO GIVORS
Clubs en infraction - Pour ces clubs, amende de 22 € par match à compter de la journée 12 – *Accord du Bureau à l'unanimité :*
GRIGNY FC - UF BELLEVILLE ST JEAN D'ARDIERES

U20
Clubs en conformité :
US MEYZIEU - FC SUD OUEST 69 - HAUTS LYONNAIS - FC BORDS DE SAONE - AS BELLECOUR PERRACHE - ASVEL - SP. CLUB DU GARON - FC CROIX ROUSSIEN - MDA FOOT - FC PONTCHARRA ST LOUP
Demande de dérogation acceptée sous condition de mise en place d'un « Plan de formation » avec la participation des éducateurs concernés aux formations et obtention des diplômes requis (sinon amendes rétroactives) pour les clubs suivants :
ASUL
Clubs en infraction - Pour ces clubs, amende de 22 € par match à compter de la journée 12 – *Accord du Bureau à l'unanimité :*
AS MONTCHAT

U17
Clubs en conformité :
CHAPONNAY MARENNES - LYON DUCHERE - FC LIMONEST - US MILLERY VOURLES - ET.S. TRINITE - SP. CLUB DU GARON - CASCOL - FC LYON - LYON CROIX ROUSSE - MDA FOOT
Clubs en infraction - Pour ces clubs, amende de 22 € par match à compter de la journée 12 – *Accord du Bureau à l'unanimité :*
AS MONTCHAT - FC VAULX EN VELIN

U15
Clubs en conformités :
CASCOL - DOMTAC - CS NEUVILLE - MDA FOOT - OLYMPIQUE LYONNAIS - SP. CLUB DU GARON - CHAPONNAY MARENNES - O. ST GENIS LAVAL - US MEYZIEU - FC LIMONEST - AS CRAPONNE - FC VAULX EN VELIN - VENISSIEUX FC - UODL TASSIN - LYON DUCHERE - CHASSIEU DECINES FC - AS BRON GRAND LYON
Demande de dérogation acceptée sous condition de mise en place d'un « Plan de formation » avec la participation des éducateurs concernés aux formations et obtention des diplômes requis (sinon amendes rétroactives) pour les clubs suivants :
LYON CROIX ROUSSE FOOT - UF BELLEVILLE ST JEAN D'ARDIERES - FC FRANC LYONNAIS - SUD LYONNAIS FOOTBALL
Clubs en infraction - Pour ces clubs, amende de 22 € par match à compter de la journée 12 – *Accord du Bureau à l'unanimité :*
FC LYON - AS MONTCHAT - AS ST PRIEST